

Accord de coopération entre le
Centre belge d'arbitrage et de médiation (CEPANI)
et l'
Association Française d'Arbitrage (AFA)

CA
A

Le Cepani et l'AFA, convaincus d'une part, de la sécurité et de la confiance que l'arbitrage peut apporter aux opérateurs économiques en tant qu'instrument de règlement rapide et équilibré des litiges et d'autre part, de son apport au développement de l'économie nationale et internationale, concluent l'accord suivant :

1. Les deux centres collaboreront à la promotion de l'arbitrage en tant que moyen de règlement de litiges dans les échanges commerciaux nationaux et internationaux.
2. Les centres signataires du présent accord encourageront le développement de l'arbitrage par l'organisation de conférences, séminaires et d'autres moyens appropriés tels que des études et publications.

Le Cepani et l'AFA inviteront à chacune de leurs manifestations un représentant de l'autre organisation signataire du présent accord qui sera dispensé des frais d'inscription.

3. Les centres dont question ci-avant s'entraideront par les moyens appropriés lors de l'application de procédures arbitrales.

Les frais occasionnés par cette entraide seront pris en charge par le centre qui a fait appel aux services de l'autre.

4. Les centres signataires du présent accord échangeront des informations et publications d'intérêt commun concernant l'arbitrage et la médiation et se tiendront mutuellement au courant des conférences, séminaires etc... qu'ils organisent.

Ils se transmettront mutuellement à titre gratuit toutes leurs publications.

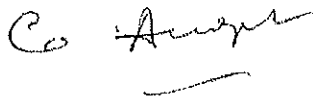
CA
d

5. Les centres dont il est question ci avant favoriseront les visites mutuelles de leurs organes respectifs, ainsi que les échanges de vues de leurs membres.

6. L'accord entrera en vigueur à la date de sa signature et fera tous les deux ans l'objet d'une évaluation. En fonction de celle-ci, l'accord sera en tout ou en partie adapté ou simplement reconduit.

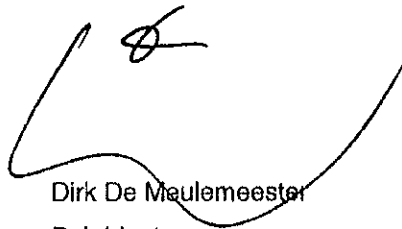
Bruxelles, le 28-11-2014

Association Française d'Arbitrage
(AFA)



Geneviève Augendre
Présidente

Centre belge d'arbitrage et de médiation
(CEPANI)



Dirk De Maulemeester
Président

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ARBITRAGE
8, rue Bertie Albrecht - 75006 PARIS
Tél. 01 55 77 24 31
Télécopie 01 43 03 93 92